



## Mairie de La Roche des Arnauds

### PLAN CANICULE

Le dispositif de prévention et de lutte contre les conséquences sanitaires d'une canicule est reconduit pour la saison estivale 2019.

C'est pourquoi, nous vous rappelons **qu'un registre nominatif a été mis en place en mairie**. Ce registre reste confidentiel, il sert à favoriser l'intervention, en cas de nécessité, des services sociaux et sanitaires. Il sera communiqué à Madame la Préfète si elle en fait la demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte.

Quelles sont les personnes pouvant être inscrites sur ce registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et + résidant sur la commune,
- Les personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant sur la commune,
- Ainsi que les adultes handicapés résidant sur la commune.

Seules les personnes qui en ont fait la demande ou ayant donné leur accord à une tierce personne seront inscrites.

Le Maire et son conseil municipal se tient à votre disposition.